ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Statut des assistants dentaires dans la fonction publique hospitalière

Question écrite n° 10375

Texte de la question

M. Philippe Fait interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'action et des comptes publics, chargé de la fonction publique et de la réforme de l'État, au sujet du statut des assistants dentaires exerçant dans la fonction publique hospitalière. À ce jour, il n'existe pas de grille indiciaire spécifique à cette profession au sein de la FPH. De ce fait, les assistants dentaires sont rémunérés sur la grille des aides-soignants, sans perspective de titularisation ni accès aux primes auxquelles d'autres professions paramédicales peuvent prétendre. Cette situation, qui concerne de nombreux établissements sur l'ensemble du territoire, entraîne une iniquité de traitement et un manque de reconnaissance du rôle indispensable de ces professionnels dans la prise en charge des patients et dans le bon fonctionnement des services hospitaliers. Aussi, il lui demande quelles perspectives le Gouvernement envisage afin d'adapter le cadre statutaire et indemnitaire des assistants dentaires hospitaliers à la réalité de leurs missions.

Données clés

Auteur : M. Philippe Fait
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Horizons & Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10375
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Fonction publique et réforme de l'État
Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 octobre 2025, page 8546